COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2023

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 21
L'an deux mille vingt-trois, le 14 juin, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 07 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.
Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ épouse LACASSIN Morgane, BERGUERIE Jean-Pierre, BERGUERIE Pascal, BOUÉ Marie-France, BUFFALAN Hugo, CASTETS René, CLOT Georges, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel ;
Absents ou excusés : BABOU Marie donne procuration à BAUDUZ épouse LACASSIN Morgane, COOMANS Hélène, FLOGNY Marie-Claire a donné procuration à CLOT Georges, HARTMANN Serge a donné procuration à BERGUERIE Jean-Pierre, LESTERLE Jeanne, SARRADE Sophie a donné procuration à DUFAU Valérie ;
Secrétaire de séance : BOUÉ Marie-France.
Julie MARTIN assistait à la réunion.

Mesdames Sophie SARRADE et Marie-Claire FLOGNY assistent à la réunion en visioconférence.

Monsieur le maire rend hommage à Monsieur Jean BOUSQUET qui avait été élu le temps d'une mandature de maître Demandes.

Monsieur Le Maire, après avoir présenté l'ordre du jour initial, informe l'assemblée qu'il ne sera pas nécessaire de délibérer sur la stérilisation des chats errants puisque cette démarche a été formalisée par un arrêté municipal.

Sans observation des membres du conseil municipal, monsieur le Maire valide le nouvel ordre du jour.

COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 11 avril 2023 est approuvé.

PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE PAR MONSIEUR BERNARD PAMBRUN, CONSEILLER AUX DECIDEURS LOCAUX

Monsieur le maire présente monsieur PAMBRUN Bernard à l'assemblée et précise qu'il est présent afin de répondre aux inquiétudes formulées lors de la séance du conseil municipal du 11 avril quant à la situation financière de la commune à mi-mandat, en matière d'équilibre économique.

Monsieur Pambrun définit ses fonctions de conseiller aux décideurs locaux et présente aux élus son intervention de la soirée axée sur le thème de la capacité d'autofinancement de la commune et sa capacité à emprunter.

Monsieur Pambrun présente les documents suivants :

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

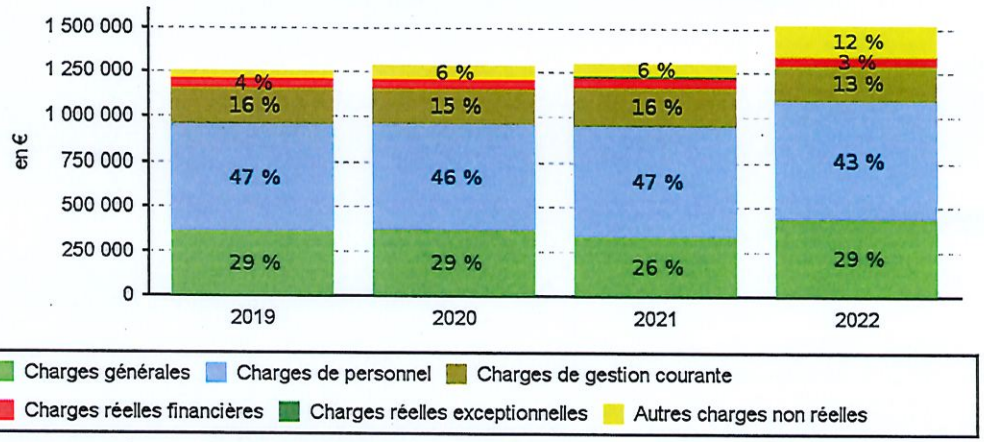

REPERES

2022 *En €/hab*	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence Département	Région	National
Charges générales	227	255	249	231
Charges de personnel	341	336	350	301
Charges de gestion courante	102	148	124	118
Charges réelles financières	25	17	16	12
Charges réelles exceptionnelles	1	3	4	4

Strate de référence :
Population : 1929
Régime fiscal : FPU : Communes de 500 à 2 000 habitants

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2022	
Charges générales	53,93 %
Charges de personnel	85,53 %
Charges de gestion courante	87,05 %
Charges réelles financières	95,21 %

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

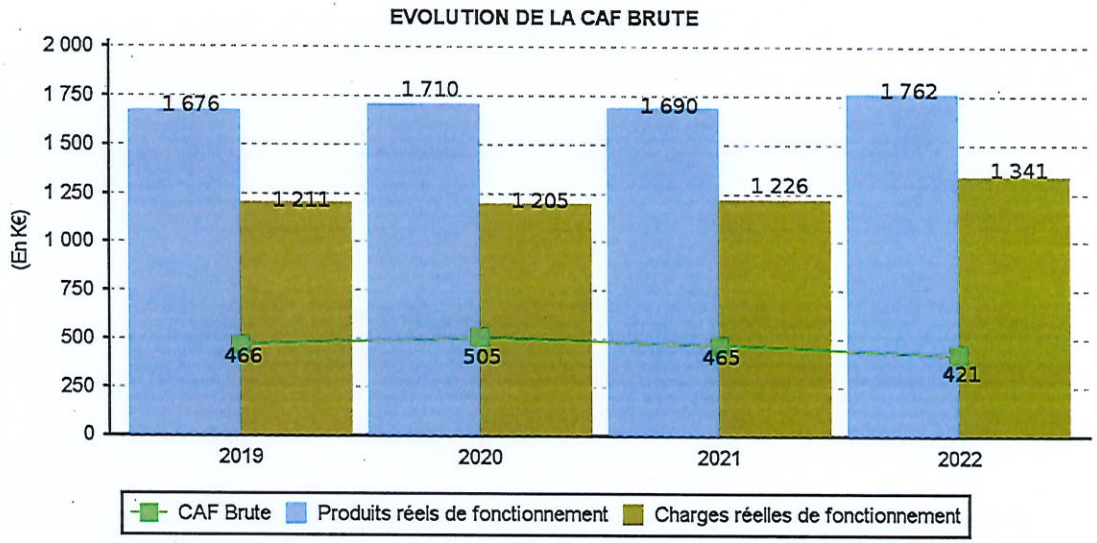

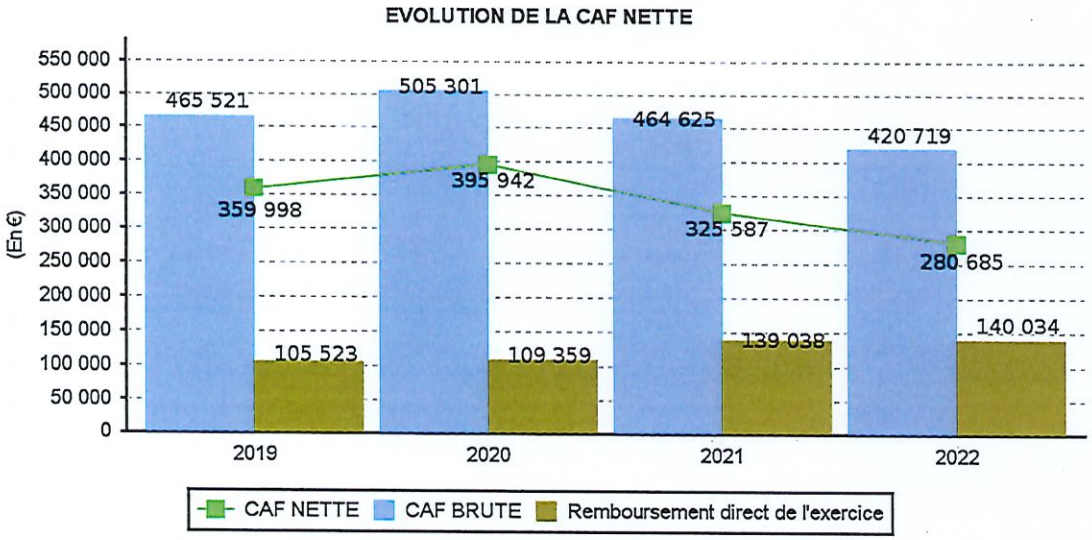

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Bilan

BILAN EN 2022

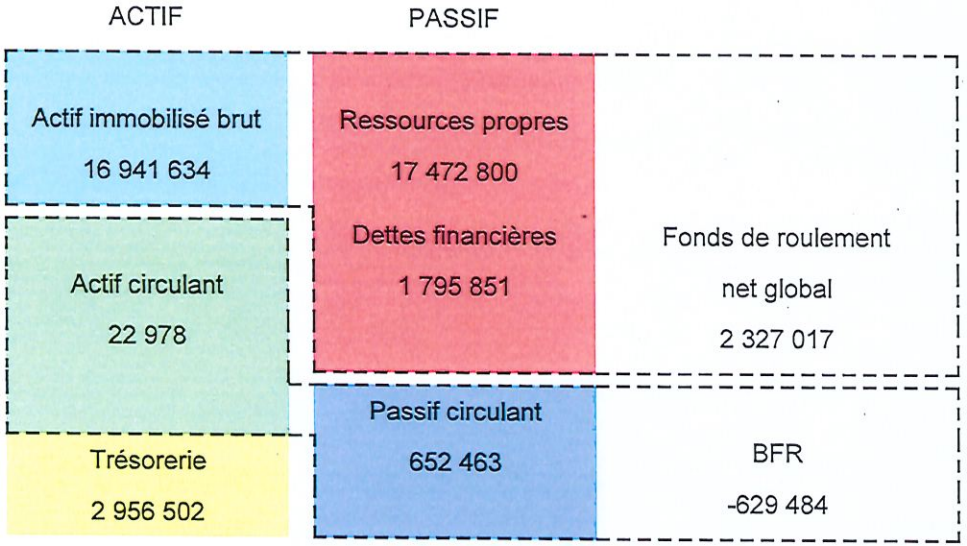

Trésorerie = FDR - BFR = 2 956 502

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.
1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).
2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).
Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".
Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Endettement

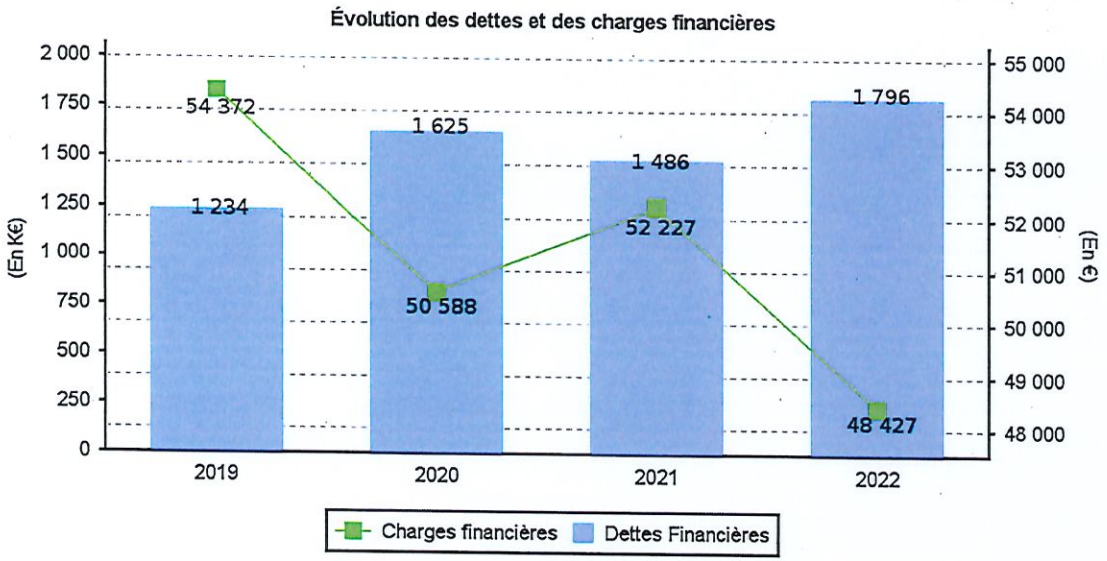

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:
1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2022

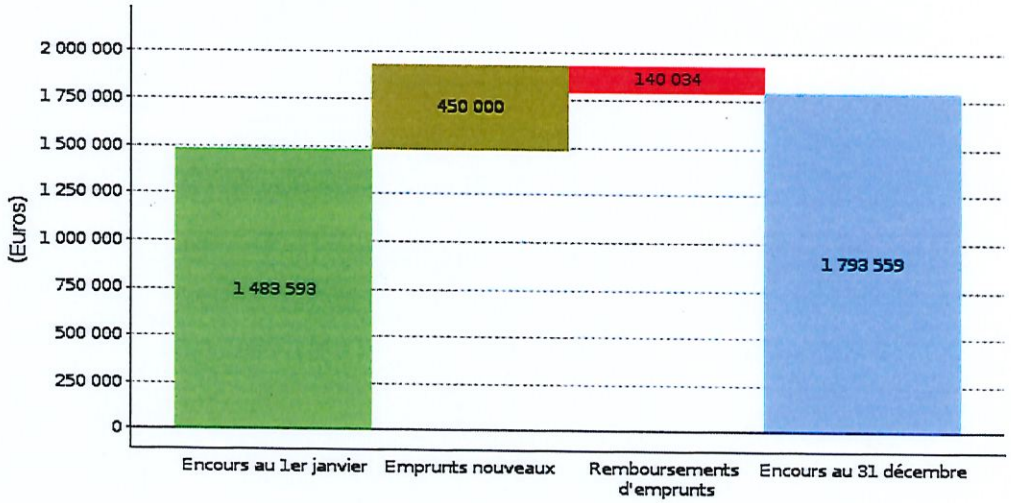

ARRETES DEPUIS LE PRECEDENTS CONSEIL

		ARRETES DU MAIRE 2023				
NO D ORDRE	feuillet n°	N°	date	objet	nomenclature	
AR2023-89	45	6.1-66	13/4/23	AR débit de boissons tournoi corporatif foot du 5 au 10 juin 2023	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-90	46	6.1-67	14/4/23	AR OCCUPATION DOMAINE PUBLIC LANNUX Alain	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-91	46	6.1-68	14/4/23	AR débit de boissons loto foot 21/04/2023	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-92	47	4.1-19	17/4/23	AR maladie ordinaire CABIRO Anne Marie du 17/04/2023 au 06/05/2023	Fonction Publique	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.
AR2023-93	47	4.1-20	18/4/23	AR prolongation MO Séverine PIERRE du 16 au 21 avril 2023	Fonction Publique	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.
AR2023-94	48	6.1-69	18/4/23	AR Stationnement LE MEUR Mickaël du 19/04/2023	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-95	48	6.1-70	20/4/23	AR CRICULATION ROUTE D'AQUITAINE GENDRY SERVICE LOCATION	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-96	49	6.1-71	21/4/23	AR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SIEBAG	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-97	49	6.1-72	21/4/23	AR STATIONNEMENT DEMENAGEMENT MARTIN Andrée 24 rue des Pyrénées	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-98	50	6.1-73	25/4/23	Arrêté circulation services techniques 09/05 au 16/06 pour la remise à la côtede regards assainissement	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-99	50	6.1-74	28/4/23	AR DEBIT DE BOISSONS CONCOURS DE PETANQUE 30/04/2023	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-100	51-51	4.1-21	2/5/23	AR AUTORISANT L'EXERCICE DES FONCTIONS EN TÉLÉTRAVAIL DE MME PIERRE Séverine	Fonction publique	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T
AR2023-101	52	6.1-75	5/5/23	AR CIRCULATION SARL THOMAS Michel et Fils	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-102	52	4.1-22	9/5/23	AR de mise en disponibilité d'office FRUTOS Alexandre	Fonction publique	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T
AR2023-103	53	6.1-76	9/5/23	AR ULMA occupation domaine public/ stationnement - échafaudage 1 rue de la Carderie	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-104	53-54	6.1-77	10/5/23	AR CIRCULATION ET STATIONNEMENT FETE DES FLEURS	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-105	54	6.1-78	10/5/23	AR SONORISATION FETE DES FLEURS	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-106	55	6.1-79	10/5/23	AR DEBIT DE BOISSONS FETE DES FLEURS	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-107	55	6.1-80	10/5/23	AR TERRASSE LE D'ARTAGNAN FETE DES FLEURS ET FETE DE RISCLE	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-108	56	6.1-81	19/5/23	AR OCCUPATION DOMAINE PUBLIC 3 - PLACE DU FOIRAIL LES FACADES DU BEARN	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-109	56	6.1-82	22/5/22	AR Ouverture piscine municipale	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-110	57	6.1-83	25/5/23	AR OCCUPATION DOMAINE PUBLIC GOUYOU	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-111	57	6.1-84	30/5/23	AR débit de boissons collège 5/7/2023 Fête du collège	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-112	58	6.1-85	30/5/23	AR circulation stationnement Las Landes Fête des voisins le 2/6/2023	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-113	58	6.1-86	30/5/23	AR circulation COPLAND - travaux fibre Chemin du Haget, D549 - Rte de Saint-Lannes + Ch Moulié "A Chiffre" et route de Balembitz pour la période du 30/05/2023 au 24/07/2023	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-114	59	4.2-05	2/6/23	AR nomination mandataires régie piscine juin-juillet 2023	Fonction Publique	Personnel Contractuel
AR2023-115	59	4.5-02	5/6/23	AR attribution IFSE FITTE Théo MNS	Fonction Publique	Régime indemnitaire
AR2023-116	60	6.1-87	8/6/23	AR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SIEBAG	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-117	60	4.1-23	8/6/23	AR maladie ordinaire Séverine PIERRE du 31/05/23 au 30/06/23	Fonction publique	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T
AR2023-118	61	4.1-24	9/6/23	AR maladie ordinaire Anne Marie CABIRO du 07/06/23 au 09/06/24	Fonction publique	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T
AR2023-119	61	4.1-25	9/6/23	AR portant modification de la durée hebdomadaire de travail de Stéphanie CHILLOUX	Fonction publique	Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T
AR2023-120	62	6.1-88	9/6/23	AR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CIRCULATION ET STATIONNEMENT SWING MANOUCHE	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-121	62/63	6.1-89	9/6/23	AR VENTE AU DEBALLAGE CIRCULATION ET STATIONNEMENT FESTI VIGNES	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-122	63	6.1-90	12/6/23	AR relatif à la capture de chats errants en vue de leur stérilisation et identification	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-123	64	6.1-91	12/6/23	AR DEBIT DE BOISSONS SWING MANOUCHE 32 FESTI' VIGNES	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale
AR2023-124	64	6.1-92	14/6/23	AR DEBIT DE BOISSONS OFFICE DE TOURISME FESTI'VIGNES 32	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE	Police Municipale

DECISIONS MUNICIPALES DEPUIS LE PRECEDENTS CONSEIL

N° Ordre	Feuillet	NO	DATE	OBJET	NOMENCLATURE	SOUS PARTIE
DM2023-05	37	1.1-03	28/04/2023	Attribution du lot n°1 du marché "travaux d'aménagement de la place du Foirail et de la rue Lebrère à Riscle"	Commande publique	Marchés publics
DM2023-06	37-38	1.7-03	22/05/2023	Tarifs piscine municipale	Commande publique	Actes spéciaux et divers
DM2023-07	38	1.7-04	22/05/2023	Règlement sinistre choc de véhicule rue du Rieutort	Commande publique	Actes spéciaux et divers
DM2023-08	39	1.7-05	23/05/2023	Tarifs de refacturation des charges courantes	Commande publique	Actes spéciaux et divers
DM2023-09	39-40	1.7-06	30/05/2023	Tarifs piscine municipale - annule et remplace	Commande publique	Actes spéciaux et divers
DM2023-10	40	1.7-07	08/06/2023	Réglement sinistre rond-point de la Parade	Commande publique	Actes spéciaux et divers

DELIBERATIONS

PRESENTATION DU BILAN 2022 DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Madame BONNET Manon, Responsable de la médiathèque municipal, présente le bilan suivant :

Médiathèque Municipale

Commune nouvelle Riscle

RAPPORT 2022

Contact

place de la Libération

32400 Riscle

05 62 69 75 43

mediatheque.riscle@gmail.com

www.mediagers.fr

Missions [service public de lecture]
Favoriser la rencontre, l'échange informel d'idées, la formation tout au long de la vie, la création.

Encourager le dialogue entre individus sans distinction d'âge, de race, de sexe, de langue ou de condition sociale.

Développer la vie culturelle locale. Permettre un accès à de larges ressources culturelles.

Gratuité
Pour garantir l'ouverture à tous les publics et répondre au Manifeste de l'UNESCO, **l'inscription est gratuite**. Elle permet l'emprunt de documents, l'accès à des ressources numériques, et l'utilisation des services informatiques.

Horaires d'ouverture

{ 22 HEURES CHAQUE SEMAINE
POUR TOUS LES PUBLICS }

Mardi de 16h à 19h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

Jeudi de 12h à 14h

Vendredi de 10h à 12h et de 16h à 19h

Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

{ 17 H RESERVÉES AUX GROUPES SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, ... }
Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Jeudi de 9h à 12h

Vendredi de 13h30 à 16h

En dehors de ces horaires, des temps sont réservés pour le travail interne : achat, équipement et rangement des collections, mise en place d'animations, communication, bilans, réunions, etc...)

Un service municipal

Administré par la commune nouvelle Riscle-Cannet, le service est conventionné avec la Médiathèque Départementale du Gers (MD32 - Conseil Départemental). En 2022, la municipalité a mis à disposition de la médiathèque :

- 1 ESPACE DÉDIÉ

L'ancienne Halle aux Grains. **2 étages • 370 m²**

(dont 240 m² au rez-de-chaussée, et 58 m² dédié au travail interne, réserves et chaufferies)

- DES ÉQUIPEMENTS

4 PC public • 1 PC Accueil • 1 PC Bureau • 1 PC Portable • 2 tablettes tactiles • Connexion wifi sécurisée • 2 consoles de jeux • 1 liseuse

- DES COLLECTIONS

Un budget de 2 € par habitant de la commune pour l'acquisition de documents (3 858 €) et 300 € pour l'abonnement à des revues.

- 1 BUDGET ANIMATION

Une ligne budgétaire pour nous aider à participer à la venue d'artistes et la mise en place d'animations (1000 €)

Le conventionnement avec la MD32 et les conditions remplies permettent au service d'avoir

le statut de **Bibliothèque Médiathèque**

- Une Médiathèque remarquée

Ouverte en 2020, la Médiathèque Municipale de Riscle continue d'être un exemple pour les collectivités en recherche d'idées de développement et d'aménagement.

- Les visites de professionnels

Le 2 mai et le 24 mai, les équipes, agents et élus, de GABARRET (Landes) et de SAMATAN (Gers) sont venus échanger autour de notre établissement, de ses usages et de son organisation.

Les premiers avec un projet de nouvelle structure en 2023, les seconds en recherche d'idées de ré-aménagement / modernisation pour une bibliothèque datant des années 2000.

- Réunion MangasGers

La journée professionnelle annuelle MangasGers, présidée par Jean-François Thomas, Bibliothécaire MD32, s'est tenue à Riscle le 11 octobre. Elle réunissait des bibliothécaires gersois et des professeurs-documentalistes des collèges et lycées du département.

Accueil des 31 participants, point sur les évolutions du site internet, le fonctionnement du réseau et les échanges de séries réalisés. Questions diverses et présentation de séries de mangas par la Librairie « La chouette qui lit » de Marciac.

Communication

Pour **communiquer** et **proposer son catalogue en ligne**, la médiathèque a un espace sur le portail www.mediagers.fr. S'y ajoutent les réseaux sociaux (facebook, instagram), une chaine youtube, un agrégateur de flux (Netvibes) et un espace Flickr (photos). En moyenne, en 2022, nous avons fait 5 publications facebook par semaine, et 1 article presse par mois.

Vers le portail Arca32...

La Médiathèque Départementale s'apprête à changer de portail documentaire, afin d'intégrer la Bibliothèque d'Auch à notre réseau.

Les Médiathèques de Riscle et de Vic Fezensac sont pilotes et travaillent avec l'entreprise Afi et les bibliothécaires auscitains pour parvenir à l'harmonisation informatique du réseau.

13 réunions ont eu lieu (20h) et 7 jours de travail ont été consacrés à Arca32 par Manon Bonnet.

Bilan de fonctionnement 2022

En dépenses	
Désignation	***Montant***
Eau	121 €
Électricité	12 688 €
Fourniture entretien (+ désinfectants etc .COVID)	350 €
Fournitures administratives	806 €
Achat de livres	3 859 €
Achat de jeux de société	0 €
Codes barres	101 €
Achat d'ordinateurs	528 €
Achat de mobilier	0 €
Extincteurs	0 €
location copieur + maintenance logiciel	2 693 €
animations	768 €
Abonnement revues	257 €
Téléphone	660 €
Frais de personnels (brut chargé)	86 836 €
TOTAL	**109 667 €**
En recettes	
Désignation	***Montant***
Régie médiathèque	304 €
Remboursement livres	921 €
Convention Bel Adour + Charmettes	200 €
TOTAL	**1 425 €**

LES ÉQUIPES

32 personnes ont travaillé à la Médiathèque en 2022

(en dehors des intervenants qui ont donné leur temps pour une animation thématique).

2 agents territoriaux dédiés aux missions de la Médiathèque

2 agents territoriaux dédiés à l'entretien de la Médiathèque

2 conseillers numériques

8 stagiaires

18 volontaires

Répartition des temps de travail

AGENTS MEDIATHEQUE : 72h hebdo

AGENTS ENTRETIEN : 4h hebdo

STAGIAIRES : 7h hebdo

VOLONTAIRES : 4h hebdo

GERS NUMERIQUE : 3h hebdo

• LES AGENTS TERRITORIAUX :

Deux agents titulaires dédiés à la Médiathèque

Manon BONNET

Assistant Territorial de Conservation

Direction du service - Communication

Gestion des animations

Equilibre des collections et Catalogage

Conception et suivi des projets

Bilans Municipalité et Ministère de la Culture (SCRIB)

Formations suivies en 2022

Moteurs de recherche : fonctionnement, statut, controverses

25 janvier - Media d'Oc

Durée 3h - à distance

Secours Sauveteur Travail

7 et 8 février - Sapeurs-pompiers de Riscle

Durée 14 h, présentiel SIEBAG

Une loi pour les bibliothèques : Bonne nouvelle ?

15 février - Média d'Oc

Durée 3h, à distance

Escape Games pédagogiques

14 et 16 juin - Sciences en Médiathèque

Association Délires d'encre

Durée 14h, à distance

Administrateur sur le futur portail BOKEH

19 et 20 septembre - MD32 et Afi (Agence Française Informatique)

Durée 14h, présentiel Conseil Départemental

Droits en bibliothèque

4 sessions de 2h en septembre, octobre, novembre et Décembre - MD32

Durée 8h, à distance

Cathy BARBE

Adjoint Territorial

Accueil des publics - Communication

Gestion des collections : équipement, prêts, retours

Rangement et mise en valeur

Formations suivies en 2022

TikTok, Instagram,... : l'usage des nouveaux réseaux sociaux en bibliothèque

8 février - Media d'Oc

Durée 3 h, à distance

Maniement des extincteurs

7 et 8 février - Securi's

Durée 2 h, présentiel Services Techniques

Deux agents titulaires dédiés à l'entretien

- Maryse Ester (2h hebdo) – Adjoint Technique Territorial – Entretien
- Stéphanie Chilloux (2h hebdo) – Adjoint Technique Territorial – Entretien

Équipes : stagiaires

8 stagiaires : 402 HEURES

mais pourquoi ?

• Nous ouvrons ainsi un lieu de formation et d'apprentissage aux jeunes du territoire. L'établissement leur offre une certaine polyvalence.

• Nous sensibilisons les jeunes aux activités des médiathèques, et en faisons des **porte-parole**, susceptibles de faire connaître nos actions auprès de publics moins concernés. Le réinvestissement de plusieurs de nos stagiaires en tant que bénévoles est un **marqueur de réussite** : Deux anciennes stagiaires ont cette année réalisé 44 heures de bénévolat.

6 stages d'observation

- 3 au 8 janvier – Lola FLORES – 2nde au lycée de Nogaro – 28 heures

- 1 au 5 février – Clara SAINT-CRICQ – 3ème au collège de Plaisance – 28 heures

- 21 au 25 juin – Samuel FABRE – 2nde au lycée de Nogaro – 28 heures

- 18 au 22 octobre – Evan MEULEMAN – 3ème au collège de Riscle – 28 heures

- 18 au 22 octobre – Leana LERICHE – 3ème au collège de Riscle – 28 heures

- 29 novembre au 3 décembre – Hugo ABADIE – 3ème au collège de Nogaro – 28 heures

2 stages spécialisés

- 15 février au 14 mai – Irène MENAUT – Bac pro SAPAT MFR Aire – 168 heures

- 21 juin au 16 août – Sofia PENOTTI – 1ère SAPAT Auch Beaulieu – 63 heures

1 stage Territoire de groupe

- 11 avril – Classe entière – 1ère STAV Beaulieu Lavacan – 3 heures

• Découverte des missions des Médiathèques et des orientations proposées par la Médiathèque Municipale de Riscle (présentation par Manon Bonnet, Directrice)

• Découverte des activités de l'Office de Tourisme Marciac Coeur Sud Ouest (présentation par Emily Augade, Directrice)

Équipes : gers numérique

- 20 journées de présence

- 136 heures sur place

- 93 individuels accompagnés

- 75 élèves sensibilisés aux dangers d'internet

Les conseillers numériques ont accompagné des personnes en difficulté numérique, ou ayant une question particulière.

Le Conseiller Numérique qui fait la permanence à Riscle est le plus souvent Matthieu Zumalacarregui. Il intervient auprès des particuliers qui en font la demande, le vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30.

Il est également intervenu auprès de trois classes de l'école élémentaire, le 10 juin 2022, pour échanger autour d'Internet et de ses dangers.

Un service de Gers Numérique, inclus dans le bouquet numérique

La mise en place des conseillers numériques a été assumée par le Département dans le cadre du Plan France Relance. L'État accompagne les collectivités qui se sont emparées du dispositif jusqu'en mai 2023.

Gers Numérique propose à présent un bouquet numérique aux Communauté de Communes gersoises, qui comprend des solutions pour les collectivités et leurs administrés.

La CCAA a souscrit à ce bouquet, et nous permet de bénéficier de la présence des conseillers numériques sur le territoire.

Équipes : LES VOLONTAIRES

Ils ont de 13 à 86 ans **(moyenne d'âge 42 ans)**, et participent de façon plus ou moins régulière en fonction de leurs envies, disponibilités et compétences.

18 volontaires, 201 heures.

Qui sont-ils ? Que font-ils ?

Cours d'anglais ou de Français Langue Etrangère (FLE)	Maggie GRIMSHAW	45 heures
Accueil	Léana LERICHE	33 heures
Affichage dans les commerces	Janine CABIRO	1 heure
	Martine FABERES	1 heure
	Micheline FORNACIARI	1 heure
Animations : Aide logistique	Carine RENAUD	4 heures
	Charlotte DIOT	7 heures
	Isabelle BOOM	2 heures
	Laure ABADIE	4 heures
	Léandre ABADIE	1 heure
	Océane BEGUIN	1 heure
Nettoyage et rangement des collections dans les rayons	Elisabeth TROUILH	11 heures
	Evan MEULEMAN	1 heure
	Henriette PORLIER	3 heures
	Malaury REILLE	74 heures
	Marie PAILLAT	6 heures
	Marie-Jo RENAUD	4 heures
Gestion des échanges MANGASGERS	Emmanuelle MEFFRAY	2 heures

Evénements

1008 personnes ont été accueillies dans le cadre d'animations en 2022 (en dehors des Accueils Scolaires habituels)

- 14 événements ponctuels – 473 personnes

- 6 mercredis racontés – 67 personnes

- 2 séances jeux de société – 177 personnes
- 6 expositions
- Création et mise en place d'un Escape Game – 216 personnes
- Accueils Vigne & Vin et Lecture Publique – 75 personnes

Nos lignes de conduite :

- Penser les animations en réseau
- Installer une récurrence
- Régularité et diversité
- Maîtrise du budget et mutualisation

PENSER LES ANIMATIONS EN RESEAU

Evénements départementaux

Les événements conduits par la Médiathèque Départementale trouvent également une résonance dans notre médiathèque : Festival de Si de La, Dire et Lire à l'Air, Estivales de l'Illustration, Prix du Jeune Mousquetaire – Rencontres littéraires de Nogaro

Événements nationaux

La Médiathèque s'inscrit dans le cycle des événements nationaux, ce qui nous permet d'obtenir des aides (chèques Lire, outils promotionnels...) et une meilleure visibilité : Nuits de la lecture, Partir en Livre, Mois du Doc.

Avec les Risclois

Localement, nous nous efforçons de tisser des liens avec les acteurs du territoire.

• Réalisation d'un Escape Game avec le **Lycée Professionnel Agricole** et l'**Appellation Saint-Mont**

• Ciné-débat Harcèlement le 17 novembre : partenariat documentaire avec le **CIAS**

• Lectures lors de la semaine de la Parentalité à l'**Ecocentre social Pierre & Terre**

• Conception d'une exposition "Cosmos" par les publics de la **Résidence Bel Adour**, de l'**ALAE** et du **Foyer de Vie**

• Participation à la journée Internationale des forêts avec la **Boulangerie Eliane & Marius**

• Participation à l'action "boites de Noël" de l'**Association Sol Adour** et don de boite à livres.

INSTALLER UNE RÉCURRENCE

Mercredis racontés : 67 personnes

Lecture suivie d'un atelier créatif le mercredi matin ou après-midi selon la saison. **Public ciblé :** enfants de 0 à 5 ans et leurs familles, ou l'ALAE pour les enfants en garderie.

• 23 mars - Journée internationale des forêts (17 enfants et 10 adultes)

• 15 juin - Présentation de Vincent Pianina (2 enfants et 1 adulte)

• 10 août - Lecture et fabrication de balles ninja (4 enfants et 1 adulte)

• 24 août - Lecture et modelage en terre crue (2 enfants et 2 adultes)

• 19 oct - Lecture et création de tortues en papier (11 enfants et 4 adultes)

• 23 novembre - Lecture et boites de Noël (12 enfants et 3 adultes)

• 27 avril et 14 décembre : annulation, faute d'inscription.

Séances Jeux de société : 177 personnes

Mise en place dès Octobre

Public ciblé : Adultes

On se rend compte que le public est plutôt familial, ce qui nous invite à organiser ces soirées en période de vacances.

• Mercredi 2 novembre de 20h à 22h : 7 adultes, 2 ados, 3 enfants.

• Mercredi 21 décembre, de 15h à 18h (165 personnes) - en partenariat avec l'association des Parents d'Élèves.

• Deux soirées ont été annulées, faute d'inscription, le mercredi hors période de vacances.

Evénements & expositions

• Lisons ensemble ce soir !

Nuit de la lecture - Samedi 22 janvier - 20h

Avec le CNL – Ministère de la Culture

Cette animation était l'occasion de partager des textes entre lecteurs volontaires et auditeurs attentifs. 9 lecteurs se sont lancés dans l'aventure, et 12 spectateurs les ont écouté.

Fréquentation : 21 personnes

• Concert d'Araëlle

Festival De Si De La - Samedi 21 mai - 20h

Avec la MD32

La Médiathèque Départementale a déplacé une partie de son budget « Acquisitions Musicales » pour privilégier la musique vivante, et donner un éclairage sur les documents musicaux en médiathèques.

Fréquentation : 50 personnes

• Rencontre Littéraire

Accueil d'Elsa Vallot, autrice du livre "Le corps le sang la rage" - Samedi 4 juin - 15h

Avec le Prix Jeune Mousquetaire – Rencontres Littéraires de Nogaro, en partenariat avec la MD32

Présence de la librairie « La Chouette qui lit » de Marciac pour la vente des livres de l'autrice.

Fréquentation : 10 personnes

• Autour de Dachau

Conférence : le parcours de Didier Boueilh - 15 mars - 16h

Avec l'Amicale de Dachau

Rencontre avec Dany Périssé et Dominique Boueilh, autour de l'exposition et du parcours de leur père, Didier Boueilh.

Fréquentation : 49 personnes

• Adop'unjeune.com

Pièce de Théâtre sur la Cohabitation intergénérationnelle - 4 mai - 16h

Avec l'Association Maillâge

Cette pièce de théâtre de Pierre de Nodrest a été pensée pour promouvoir les actions de l'association Maillâge, dont l'objectif est le maintien des personnes âgées à domicile.

Fréquentation : 17 personnes

• Semaine Parentalité

Lectures - Jeudi 7 juillet - 10h à l'Ecocentre

Avec Pierre et Terre

Atelier lecture à l'écocentre, avec d'autres intervenants (cirque, parcours pieds nus…). Dans ce cadre, la médiathèque a été présentée à 6 parents et 5 enfants, à travers des lectures (Kamishibaï, livres, présentation du tapis lecture réalisé avec le Relais Petite Enfance).

Fréquentation : 11 personnes

• Le Grand Dessin

Estivales de l'Illustration

Partir en Livre - Mercredi 20 juillet - 15h

Avec la MD32 et en partenariat avec les Estivales de l'Illustration – Sarrant et Partir en Livre, la grande fête du livre pour la jeunesse

Le village de Sarrant accueille pendant quatre jours une dizaine d'illustrateurs de renom, lors de Masterclass et de rencontres. Plusieurs de ces artistes se déplacent dans les bibliothèques et médiathèques du réseau pour réaliser avec le public un grand dessin.

A Riscle, un concours a été mis en place en amont de la venue de Vincent Pianina. Les gagnants (réponses justes, puis tirage au sort) ont eu la chance de repartir avec des Chèques LIRE, offerts par Partir en Livre.

Fréquentation : 42 personnes

• **Bals en Armagnac Adour**

Autour de l'exposition - Samedi 6 août - 15h

Avec l'association Declic de Tarsac

Pierre-Alain PEDEBERNADE a présenté au public les actions de l'association autour de la collecte et des arrangements avant tirage et présentation publique de photos argentiques.

Fréquentation : 15 personnes

• **Dire et Lire à l'Air**

Spectacle "Nouvelles du Cosmos" par la Compagnie du Théâtre dans la Forêt

Samedi 24 septembre - 17h

Avec la MD32

Lectures des nouvelles de Ray Bradbury, autour d'un studio de radio improvisé.

Fréquentation : 28 personnes

Le Mois du Doc

Projection du film "Une histoire du Bataillon de l'Armagnac par celles et ceux qui l'ont vécue" de Jean-Luc Tovar - Mardi 8 novembre - 20h

Avec la MD32 et le Centre National du Cinéma

Rencontre proposée dans le cadre d'un "cycle Résistance"

Fréquentation : 63 personnes

• **Cycle Résistance**

Trois soirées de rencontres historiques venant compléter la projection du film "Mois du Doc" :

• Jacques Fitan - Mardi 22 novembre - 20h

auteur du livre "Le Gers en Résistance"

• Jacques Lasserre - Mardi 6 décembre - 20h

auteur du livre "Le Bataillon de l'Armagnac"

• Projection du témoignage de Françoise Parisot (Jean-Luc Tovar) en présence de Françoise Parisot.

Fréquentation : 83 personnes

• **Spectacle de Noël**

Trois fois rien - Samedi 10 décembre - 18h

Avec la Compagnie Tadam !

pendant le marché de Noël, avec la présence de la patinoire devant la médiathèque.

Fréquentation : 84 personnes

• Un cheval nommé Zingaro

du 17 janvier au 15 mars

Prêt : MD32

Découverte active de l'exposition proposée à deux classes de l'école élémentaire.

Camp de Dachau

du 15 mars au 1er mai

Prêt : Amicale du Camp de Dachau

Une rencontre publique, une rencontre associative,

Trois rencontres avec les classes de 3ème de Riscle

• Silence, on pousse !

du 2 mai au 22 juin

Prêt : MD32

Découverte active de l'exposition proposée à deux classes de l'école élémentaire.

Les bals en Armagnac Adour

du 28 juin a 27 août

Prêt : association Declic en Armagnac

Une rencontre publique, le samedi des fêtes de Riscle

• Décors COSMOS

du 28 août au 30 septembre

Création : publics de la Médiathèque

Planètes, étoiles, fusées, machine à remonter le temps... ont été imaginées par les publics (individuels et groupes, enfants et adultes) pour annoncer le spectacle "Nouvelles du Cosmos".

• La vigne en 1942

du 30 septembre au 31 décembre

Exposition "La vigne" dans un décor "résistance" pour accompagner l'escape game.

L'exposition "La vigne, et si on vous racontait ?" a été créée par la médiathèque, le lycée agricole, et la maison des vins de Saint-Mont en 2018.

Un escape-game, imaginé par ces trois mêmes structures, a vu le jour. Des objets ont été prêtés par des particuliers pour construire un décor.

216 personnes ont découvert l'exposition dans ce cadre.

Un budget maîtrisé

Le budget présenté ici comporte des **éléments chiffrés** et des éléments dont nous ne pouvons indiquer clairement la valeur monétaire. C'est donc une estimation, qui donne un ordre d'idée du budget réel.

	A charge de la commune	Aides financières	Coût de l'action
Nuit de la lecture		400 € Centre National du Livre (en Chèques Lire)	400 €
Camp de Dachau		Prêt expo : Amicale de Dachau Conférences : Amicale de Dachau 30 € • Pot offert par Domaine Malartic	30 €
Concert De Si De La	120 € • Repas	815 € • Médiathèque Départementale du Gers	935 €
Adopt'unjeune.com	20 € • Pot de l'amitié	Prestation offerte par l'Association Mâillage	20 €
Rencontres littéraires de Nogaro		250 € + 50 € frais de transport (MD32)	300 €
Estivales de l'Illustration	28.75 € • Repas partagé avec Vincent Pianina (Carrefour)	180 € Centre National du Livre (en Chèques Lire) 226.78 € + 50 € frais de transport (MD32)	485.53 €
Declic en Armagnac	20 € • Pot de l'amitié	Expo et prestation offertes par Declic en Armagnac	20 €
Dire et LIre à l'air Nouvelles du Cosmos	150 € de participation 319.06 € • repas et hébergement 20 € • Pot de l'amitié	1038.30 € • Spectacle (MD32) 163 € • Cotisation à la Société des Auteurs (MD32)	1690.36 €
Mois du Doc		Droits de projection offerts par Jean-Luc Tovar 30 € • Vins offerts par l'appellation Saint-Mont	30 €

Cycle Résistance Deux auteurs et une projection		Prestations offertes par les auteurs 90 € • Vins offerts par l'appellation Saint-Mont	90 €
Spectacle "Trois fois rien"	300 € • Spectacle	Réduction accordée par Maïlys Thanel (-100 €)	300 €
Coûts	**977.81 €**	**3 323.08 €**	**4 300.89 €**

CRÉation d'un escape game

En partenariat avec le Lycée Agricole et l'appellation Saint-Mont, un Escape Game a été construit afin de sensibiliser les jeunes aux professions viti-vinicoles. Il a été pensé pour des groupes scolaires.

Ce jeu prend appui sur l'exposition réalisée dans le cadre du Budget Participatif Gersois n°1 : « La vigne, et si on vous racontait ? »

Les joueurs sont séparés en 4 groupes et intègrent des équipes de résistants, pendant la seconde guerre mondiale.

Le parcours commence à la Médiathèque, se poursuit au Lycée puis à la Vigne inscrite aux Monuments Historiques (Sarragachies).

La construction de ce jeu s'est appuyée sur les équipes de la Médiathèque, du Lycée, et les vignerons.

Les créateurs du jeu ont prêté à la médiathèque des objets et mobiliers, ce qui a permis de créer une ambiance particulière, facilitant l'immersion en 1942...

Estimation du coût de création (base coût horaire brut chargé de 24 €)

Temps de création	**430 heures**	**10 320 € ***
73 % Médiathèque		
15 % Lycée		
12 % Maison des Vins		
Mobilisation de 26 personnes pour le test grandeur nature	65 heures	1 560 € *
Fournitures, copies et timbres		300 €
60 % Médiathèque		
40 % Appellation Saint-Mont		
Décors immersion (objets et mobiliers)	Prêt	Prêt
Total		**12 180 €**

Fréquentation ESCAPE GAME - Octobre à Décembre : 216 personnes accueillies

• **Deux groupes privés** (parcours Médiathèque – 22 personnes)

• **Deux groupes associatifs** (parcours Médiathèque – 25 personnes)

• **Sept groupes scolaires** (de la Médiathèque à la Vigne – 169 personnes)

5ème du Collège de Plaisance du Gers

3ème du Lycée de Riscle

4ème du Lycée de Riscle

2nde du Lycée de Vic en Bigorre

2nde du Lycée de Beaulieu

4ème du Collège d'Aignan

3ème du Collège d'Aignan

Médiathèque	**Lycée**	**Vigne inscrite**
Temps de jeu et préparation	**Temps de jeu et préparation**	**Temps de jeu et préparation**
18 heures	10 heures	10 heures

Les deux premiers groupes ont été accompagnés par l'ensemble des créateurs.

COLLECTIONS

Orphée NX est le logiciel en ligne qui accueille le catalogue informatisé de 35 bibliothèques-médiathèques gersoises

des stats ? pour quoi faire ?

Entre les collections numériques, celles qui appartiennent à la municipalité, celles qui nous sont prêtées par le Conseil Départemental du Gers, ou par d'autres organismes (lycée ou autre collectivité), les collections sont toujours en mouvement.

- Viser l'équillibre thématique

- Viser l'exhaustivité thématique

- Proposer tous les supports

- Rester dans l'actualité

- Cibler tous les publics

Les collections sont toujours en mouvement

Fonds propre

Documents appartenant à la Mairie de Riscle, issus des achats annuels ou de dons des usagers.

8529 documents

728 nouveaux, DONT 270 DONs

349 désherbés

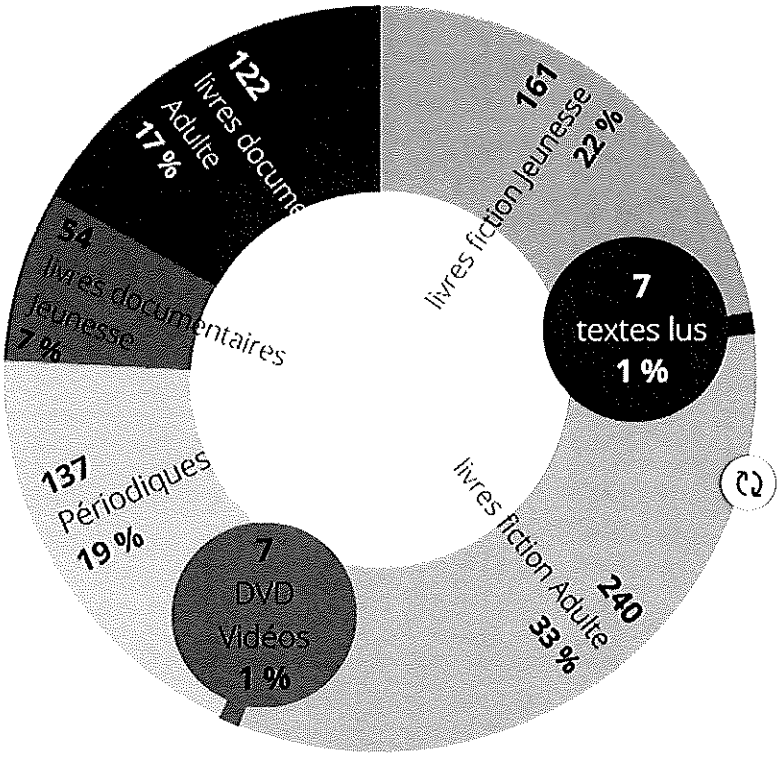

Fonds tournant

Documents mis à disposition par nos partenaires (grâce à un conventionnement) : Médiathèque Départementale, Lycée

2872 documents

24 navettes • 1 bibliobus

1 échange à auch

Ressources en ligne

Documents disponibles gratuitement sur le web ou par le biais d'un service offert par la Médiathèque Départementale du Gers

15 000 films en streaming

200 documents presse

auto-formation pour tous les usagers des bibliothèques du gers

les DONS

40 % DU FONDS PROPRE NOUVEAU !

Pour la seconde année consécutive, **40%** de notre fonds propre nouveau est constitué de dons d'usagers et partenaires. Tous ne sont pas acceptés (selon l'état et l'âge des documents).

Les donateurs en 2022 sont : *Médiathèque de Vic Fezensac, Christine DONALISIO, Martine BERBIE, Cristelle ROUMAT, Caroline BUROSSE, Martine HOOTON, Marc LANNELONGUE, Me SCHUNDER, Nathalie MANAS, Bernard MAGHIN, Max BERGES, Mike PAILLAT, Fiorella CORALLO, Christiane BUISAN, Martine FABERES, Séverine LARTIGAU, Savina MISTRO, Stéphanie SUSANNE, Raphaëlle GUILLARD, Frédéric BIELEC, Colette DUBIAU, Frédéric JOURDAN, Leana LERICHE, Me LENOTRE, Maggie GRIMSHAW, Dany PERISSE, Jacotte FEUGERE*

Le lycée de Riscle est abonné à "Revue des Oenologues" et nous transmet un exemplaire à chaque parution de cette revue. Nous bénéficions ainsi d'un abonnement gratuit chaque année.

DÉSHERBAGE

Chaque année, les documents en mauvais état physique, au contenu périmé, ou ne correspondant plus à la demande des publics sont éliminés du fonds documentaire, dans le cadre de la politique de régulation des collections. Ces documents ont fait l'objet d'un don aux écoles de la Communauté de Communes, et à l'association Emmaüs (Lescar - 64).

Suite à la décision du conseil municipal du 27 juillet 2022, **349 documents ont été écartés.**

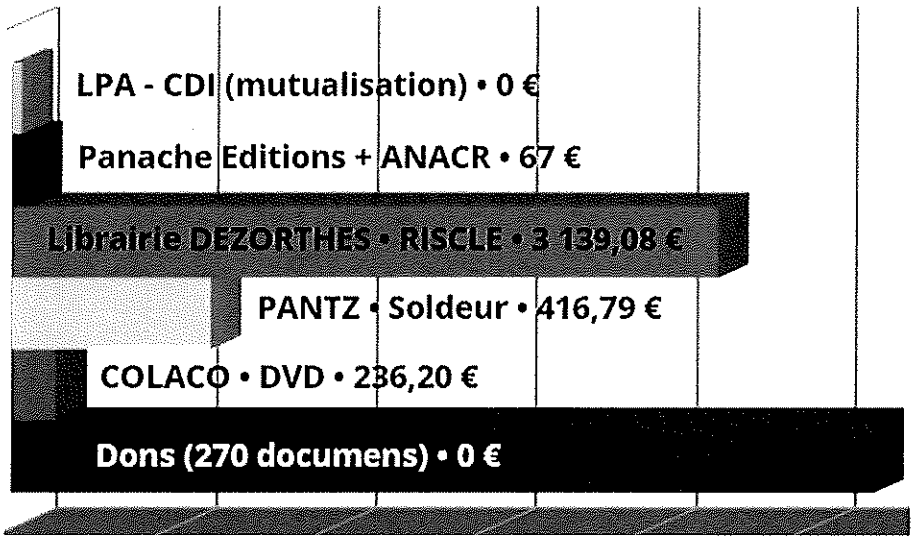

Répartition du budget d'acquisitions par fournisseur

Ces dépenses d'acquisitions

- 3859,07 € - correSpondent à notre ligne budgétaire 2022

FONDS PROPRE TOTAL

La collection comporte 8259 **documents** au total, répartis comme suit :

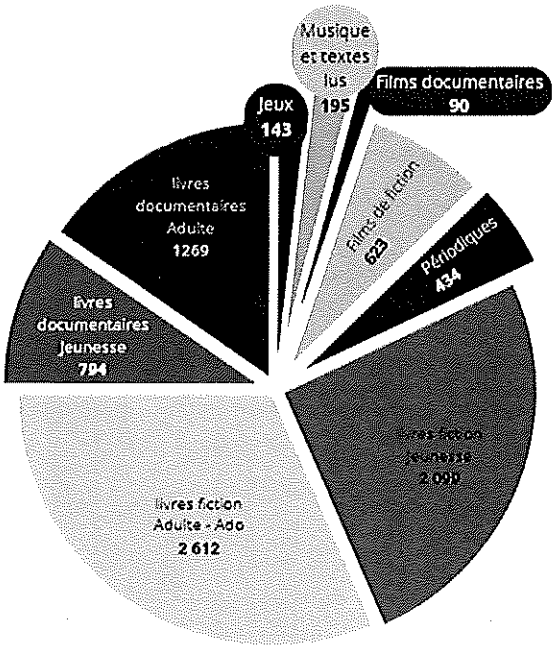

FONDS VIGNE & VIN

8 % DU FONDS PROPRE TOTAL

Parmi ces documents, **1074 sont consacrés à la vigne et au vin** (Fonds documentaire partagé avec le Lycée Agricole). Dans ce cadre, la médiathèque accueille sur son catalogue 300 documents appartenant au **Lycée Agricole** *

** Et en plus de ce partenariat thématique, le CDI du lycée nous prête également d'autres documents, notamment pendant l'été (jeux de société, séries de mangas, livres…)*

PROMOTION du FONDS DOCUMENTAIRE VIGNE & VIN

A la rencontre des acteurs...

• **31 mars :** Réunion de l'Office de tourisme Marciac Coeur Sud Ouest à destination des syndicats des vins du territoire, autour du label Vignobles et Découvertes : présence de 8 personnes, dont les responsables des appellations du territoire.

• **7 décembre :** Dégustation de fin de vendanges organisées par les œnologues de la Cave de Saint-Mont. Présentation du lieu et du fonds documentaire à 30 viticulteurs du territoire.

Escape Game

• Pour valoriser l'exposition #lavigne

• Mai à Septembre : Création et montage de l'Escape Game, en partenariat avec le Lycée Agricole de Riscle et les Vins de Saint-Mont.

• Octobre à Décembre : Accueil de 216 personnes

Prêt de l'exposition #La vigne, et si on vous racontait ?

Réalisée en partenariat avec le Lycée Agricole et la Maison des Vins de Saint-Mont, cette exposition, dont l'objectif est de sensibiliser les scolaires aux métiers de la vigne, a été prêtée :

• à la bibliothèque de Panjas, du 18 décembre 2021 au 24 mars 2022

• à Plaimont Producteurs, lors de Saint-Mont Vignoble en fête, du 24 au 28 mars 2022

FONDS TOURNANT

La Médiathèque Départementale nous permet de faire tourner nos collections en nous prêtant des documents.

Selon les nouvelles règles instaurées par le Schéma Départemental de lecture publique, le bibliobus passe une fois par an.

Les échanges à Auch sont privilégiés et la Médiathèque Départementale conseille trois passages par an.

Il est demandé de respecter un quota de 400 documents à prendre et 400 documents à retourner par échange.

Ces documents ont été récupérés ou acheminés au cours de l'année grâce à :

• 15 navettes (service MD32) :

*Les navettes permettent la circulation de réservations des usagers du réseau gersois. Lors de leurs passages, nous recevons en moyenne une vingtaine de documents à remettre à nos publics. (**soit environ 300 demandes satisfaites**).*

• 9 navettes MangasGers (service MD32) :

Les navettes MangasGers permettent de faire circuler les séries de mangas dans les bibliothèques, les collèges et les lycées. (Nouveau service 2022). Les navettes permettent la circulation des expositions.

• 1 Bibliobus (service MD32) :

Une fois par an, le 1er mars cette année.

• 1 échange sur place :

le 26 avril dans les magasins de la MD32, pour un choix de DVD, CD musicaux, et livres).

RESSOURCES NUMÉRIQUES

Chaque usager inscrit dispose d'un accès à un catalogue de films, magazines, savoirs, conférences, apprentissages... ***via l'espace Mediagers.***

Ce service fait partie du budget de la Médiathèque Départementale de Prêt et est offert aux adhérents des bibliothèques gersoises.

MANGASGERS

Mangasgers est une collection de mangas, partagée entre les lycées, collèges, bibliothèques du département. Un site web est né et présente toutes les collections disponibles sur le département : **www.mangasgers.fr** Une navette documentaire circule chaque mois pour répondre aux réservations.

La Médiathèque possède un dépôt des séries de mangas appartenant à la MD32, à Riscle.

Ces séries sont basées à Riscle afin d'optimiser les échanges lors de réservations, et d'irriguer l'Ouest du département, grâce au passage de la navette dédiée, mise en place en 2022.

Riscle a prêté 17 séries (111 tomes)... ... et bénéficié du prêt de 11 séries (123 tomes), dont 10 appartenait à la MD32, et une à la Bibliothèque de Pujaudran.

Les réservations faites par les publics dans le département du Gers, sont gérées par Jean-François THOMAS, Bibliothécaire à la MD32

Toutefois, l'équipe de Riscle consacre du temps pour réunir et préparer tous ces documents, chaque mois.

LES EMPRUNTS

14 687 documents empruntés *[+ 1118 par rapport à 2021]*

Les livres représentent la grosse majorité des documents empruntés.

Nous enregistrons en moyenne 24 connexions wifi par semaine.

78 % des documents prêtés appartiennent à Riscle.

<u>Documents empruntés par l'ensemble des publics</u>

• Les livres de fiction représentent 64 % des emprunts (hausse de + 1152 documents)

• Les CD musicaux sont plutôt empruntés par les + de 30 ans.

• Les BD et mangas arrivent en tête chez les 0-29 ans (34% de leurs prêts)

• Les jeux de société empruntés sont plutôt des jeux à destination des enfants.

Documents empruntés par les publics : âges, individuels et collectivités

0 à 14 ans > emprunt de 5165 documents

15 à 29 ans > emprunt de 684 documents

30 à 107 ans > emprunt de 6167 documents

Collectivités > emprunt de 2671 documents

LES PLUS GROS EMPRUNTEURS sont les 30 - 107 ANS !

LES 15 - 29 ANS EMPRUNTENT BEAUCOUP MOINS

LES PUBLICS

11 165 entrées mesurées par compteur manuel

Des records : Le mercredi est désormais très fréquenté, notamment par les jeunes écoliers, collégiens, lycéens et étudiants (la plupart du temps mineurs non accompagnés).

Chacun d'eux inscrit son nom, prénom, et son heure d'arrivée en entrant.

En fin d'année, nous avons eu des pics de fréquentation sur ces journées :

Le record est de 174 personnes un mercredi.

et des usagers ayant leur carte de médiathèque

- 733 usagers actifs (+ 50 par rapport à 2021) dont 32 collectivités comprenant 300 usagers

- et des personnes utilisant le service sans inscription

Usager actif = ayant emprunté au moins un document au cours de l'année, ou utilisé le service pour du jeu vidéo ou l'accès internet.

Ne sont pas comptabilisées les personnes qui passent du temps et consultent les documents sur place, ou participent à des animations.

Ne sont pas comptabilisés les publics des 18 collectivités (environ 400 personnes) qui ne font pas d'emprunts de documents mais ont bénéficié d'une animation.

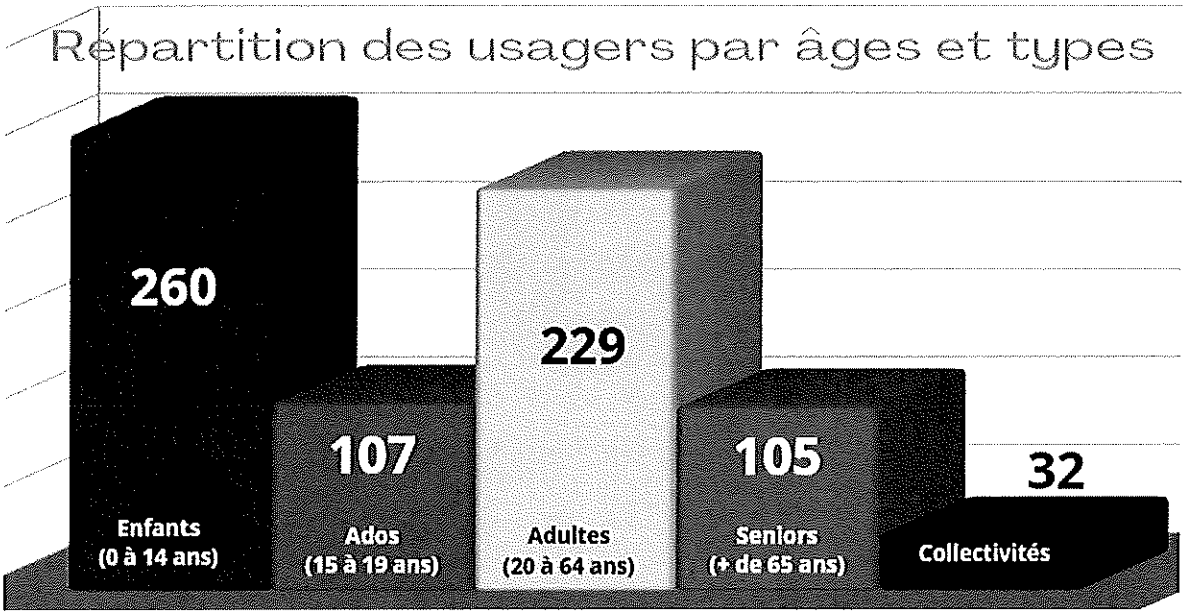

<u>**32 Collectivités inscrites (elles empruntent)**</u>

11 groupes scolaires	**RISCLE** : École maternelle MS, École maternelle GS, École élémentaire CP, École élémentaire CE1, École élémentaire CE2, École élémentaire CM1, École élémentaire CM2 **SAINT-GERMÉ** : École élémentaire **VIELLA** : École maternelle et élémentaire
3 structures périscolaires et de la petite enfance	**RISCLE** : ALAE Maternelle, ALAE Élémentaire, Crèche Intercommunale Lous Respoupets
4 autres structures du territoire	**RISCLE** : Centre Social Pierre & Terre, CIAS Armagnac Adour, EHPAD Bel Adour **SAINT-MONT** : Foyer de Vie Les Charmettes
10 bibliothèques et CDI des collèges lycées emprunteurs de séries de mangas	Bibliothèque Papier Mâché SEGOUFIELLE Bibliothèque LE HOUGA CDI Collège Louise Michel L'ISLE JOURDAIN CDI Cité Scolaire d'Artagnan NOGARO CDI du Lycée Saverne L'ISLE JOURDAIN

	Collège Jean Rostand CAUZAUBON
	Médiathèque de CONDOM
	Médiathèque Municipale Charles Samaran NOGARO
	Médiathèques Bastides et Vallons PLAISANCE MARCIAC
	Bibliothèque de MASSEUBE
4 emprunteurs de documents Vigne & Vin	Plaimont Producteurs (SAINT-GO)
	Bibliothèque de Panjas (PANJAS)
	Pass'en Gers - Guides touristiques (AUCH)
	Médiathèque d'Aignan (AIGNAN)

18 Collectivités non inscrites (elles n'empruntent pas et ne font pas partie des usagers actifs)

15 groupes scolaires	**RISCLE** : École maternelle PS, 5 classes du collège Val d'Adour, 2 classes du collège Agricole.
	PRECHAC SUR ADOUR : 1 école "Les enfants de l'Adour"
	PLAISANCE DU GERS : 1 classe du Collège
	AIGNAN : 2 classes du Collège
	AUCH : 2 classes du Lycée Beaulieu
	VIC EN BIGORRE : 1 classe du Lycée
3 structures périscolaires et de la petite enfance	**RISCLE** : Relais Petite Enfance, ALSH
	NOGARO : Service d'Education des Soins Spécialisés à domicile

Le Club des Chiffres et des Lettres se réunit chaque vendredi après-midi à l'étage de la Médiathèque. Nous leur mettons à disposition des tables, chaises, et le vidéo-projecteur. De 4 personnes en début d'année, ils sont désormais 6 à jouer régulièrement.

Répartition des usagers par zones géographiques (voir carte)

Temps consacré aux accueils de groupes Commune de Riscle

Scolaires	Effectif	Nombre de visites	Heures consacrées	Coût

				(base 2 agents 47,20 € brut chargé)
Maternelle de Riscle - 3 classes	**63 enfants**	**28**	**46.5**	**2 194.80 €**
Élémentaire de Riscle - 5 classes	**115 enfants**	**35**	**69.5**	**3 280.40 €**
Collège Val d'Adour - 5 classes	**120 enfants**	**5**	**12**	**566.40 €**
Collège Agricole de Riscle - 2 classes	**30 enfants**	**3**	**6.5**	**306.80 €**
TOTAL	328	71	134,5	**6 348.40 €**

péri	**Effectif**	**Nombre de visites**	**Heures consacrées**	**Coût**
SCOLAIRE				(base 1 agent 23,60 € brut chargé)
Relais Petite Enfance RPE	28	4	8	**188.80 €**
Multi Accueil Riscle	22	4	7	**165.20 €**
ALAE Riscle	35	10	8	**188.80 €**
ALSH Riscle	26	1		
TOTAL	111	19	23	**542.80 €**

Aînés	**Effectif**	**Nombre de visites**	**Heures consacrées**	**Coût**
				(base 1 agent 23,60 € brut chargé)
Résidence Bel Adour	20	5	13	**306.80 €**

<u>Temps consacré aux accueils de groupes Hors commune</u>

Scolaires	**Effectif**	**Nombre de visites**	**Heures consacrées**	**Coût**
				(base 1 agent 23,60 € brut chargé)
Les enfants de l'Adour - Préchac	4	1	2	**47.20 €**
Ecole de Viella	15	1	2	**47.20 €**

Collège de Plaisance du Gers *	31	1	5	***118 €***
Collège d'Aignan - 2 classes *	46	2	7	***165.20 €***
Lycée Beaulieu Auch - 2 classes *	61	2	6,5	***153.40 €***
Lycée de Vic en Bigorre *	22	1	4	***94.40 €***
TOTAL	179	8	26,5	**578.20 €**

**** En italique : les accueils réalisés dans le cadre exceptionnel de l'Escape Game***

Péri-scolaires	**Effectif**	**Nombre de visites**	**Heures consacrées**	**Coût** (base 1 agent 23,60 € brut chargé)
SESSAD de Nogaro	4	1	3	**70.80 €**

Groupes Adultes	**Effectif**	**Nombre de visites**	**Heures consacrées Coût** (base 2 agents 47,20 € brut chargé)	**Coût** (base 2 agents 47,20 € brut chargé)
Foyer de Vie Les Charmettes	10	5	10	**472 €**

BILAN

PLAN DE REGULATION DES COLLECTIONS
MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Procès verbal

Dans le cadre de la politique de régulation des collections de la Médiathèque Municipale de Riscle, et suite à la décision du Conseil Municipal du 2023,

429 documents ont été retirés du fonds documentaire de la Médiathèque en 2023. La répartition de ces documents par public et genre documentaire est la suivante :

Documents Désherbés : 429

DOCUMENTAIRES ADULTES	88
DOCUMENTAIRES JEUNESSE	99
Littérature ADOS	7
Albums Enfants (I)	47
Albums Enfants (E)	16
Biographies	6
BD Jeunesse	43
Contes Jeunesse (EC)	2
Romans Jeunsse (J)	15
Périodique Jeunesse	1
Poésie Adulte	1
Policier Adulte	21
Romans Adulte (R)	80
Science Fiction Adulte (SF)	2
DVD (Jeunesse)	1

Total des documents désherbés **429**

Les documents éliminés sont listés ci-après. Ils feront l'objet d'un don aux écoles de la Communauté de Communes Armagnac Adour, et à l'association Emmaüs (Lescar-64).

Par ailleurs, 45 documents perdus par les usagers depuis 2020 ont été supprimés du catalogue informatique le 24 avril 2023. En voici la répartition par public et genre documentaire :

Documents perdus : 45

DOCUMENTAIRES ADULTES	5
DOCUMENTAIRES JEUNESSE	3
Littérature ADOS	2
Albums Enfants (I)	7
BD Adultes	2
BD Jeunesse	8
Contes Jeunesse (EC)	1
Romans Jeunsse (J)	1
Périodique Adulte	1
CD musicaux	1
Romans Adulte (R)	5
Jeu	1
DVD (Jeunesse)	4
DVD (Adulte)	4

Total des documents supprimés **45**

1 - MEDIATHEQUE DE RISCLE – PLAN DE REGULATION DES COLLECTIONS

Monsieur le Maire donne lecture du bilan de désherbage et propose la délibération suivante à l'assemblée :

Comme toutes les bibliothèques - médiathèque, la médiathèque de Riscle est amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à une opération dite de « désherbage », indispensable à la bonne gestion de ses fonds. Cette opération annuelle de régulation des collections contemporaines s'applique à tous les supports (livres, périodiques, cd audio, cédéroms, dvd) et concerne uniquement :

- Les documents en mauvais état physique dont la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse
- Les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche
- Les documents ne correspondant plus à la demande du public

Les documents anciens, rares et précieux de la Médiathèque sont exclus de cette régulation des collections, car ils font partie du domaine public et non du domaine privé de la Collectivité (Code général de la propriété des personnes publiques – article L 2112-1)
Les documents retirés des collections sont supprimés de la base bibliographique informatisée. Une marque de sortie (« rayé de l'inventaire ») est apposée sur ces derniers et le code-barres (n° d'inventaire) qu'ils portaient est rayé.
Les documents au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé aucun don à des associations, sont détruits. En conformité avec les objectifs de développement durable de la collectivité les ouvrages imprimés éliminés des collections seront confiés à l'association Emaus à Pau.
L'élimination des documents est constatée par un procès-verbal.
Monsieur le Maire présente le procès-verbal joint en annexe et propose à l'assemblée de l'autoriser à mettre en œuvre ce plan de régulation des collections.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 21 voix pour dont 4 procurations, le plan de régulation proposé et autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre le plan de régulation des collections proposé et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Monsieur Pierre LAJUS demande si les 45 livres perdus sont chez les enfants, Madame Manon BONNET répond que c'est un problème multigénérationnel et qu'il s'agit de supports non retournés à la suite des diverses relances, qui font l'objet d'une facturation en dernier recours.

Monsieur le Maire remercie madame Manon BONNET pour son intervention et poursuit l'ordre du jour.

2 – DEMANDE DE CREATION D'UNE ZAD A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARMAGNAC ADOUR

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une ZAD avait été créée en 2012, sous la mandature de monsieur Guy DARRIEUX afin de réserver de créer des zones de stationnement, de traversée douce ou d'extension de la zone sportive. Monsieur le Maire précise que cette ZAD a aujourd'hui expiré et qu'il conviendrait de la recréer en adéquation avec les projets actuels et afin de remettre en place un droit de préemption dont la commune ne bénéficie plus à ce jour.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les terrains appartenant à Madame VALOGNES pourraient être à la vente dans les années à venir et qu'il serait opportun de pouvoir bénéficier d'un droit de préemption au vu de leur emplacement dans un secteur à enjeux voués au développement futur de l'agglomération.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) avait été créée par arrêté préfectoral du 23/10/2012 applicable au 30/11/2012 afin de donner les moyens à la commune de réaliser des équipements publics structurants d'intérêt général tels que :

- La création d'aires de stationnement afin de supprimer des places de parking mal situées et de prévoir une politique de mise en accessibilité et de création de cheminements doux des espaces publics en centre bourg
- La création d'espaces de loisirs (terrains de sports, stades...) en extension de l'aire de jeu actuelle, adaptés aux besoins des associations, des scolaires et des habitants de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'une ZAD n'est applicable que pendant 6 ans et que de ce fait, la ZAD du Stade a expiré le 29/11/2018.

En application de l'article L 212.1 du Code de l'Urbanisme, et compte tenu de la compétence de la communauté de communes en matière de Plan Local d'Urbanisme, la communauté de communes est compétente pour réactiver la ZAD « du stade » sur les parcelles AC0004, AC0005, AC0006, AC0007, AC0008, AC0009, AC0012, AC0013, AC0087, AC0089, AC0203, AC0205, AC0206, AC0208 et AC0223 soit 44 055 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 21 voix pour dont 4 procurations en faveur de la création d'une ZAD et décide :

- De demander la création de cette ZAD à la Communauté de Communes Armagnac Adour ;
- De demander à la communauté de Communes Armagnac Adour de désigner la commune de Riscle comme titulaire du droit de préemption de la ZAD ;

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Madame Morgane LACASSIN demande si ces parcelles ne sont pas en zone inondable, monsieur le maire lui confirme et explique que cela concernerait uniquement des projets de stationnement, de parcs et jardins ou de cheminement léger.

3 - SIGNATURE D'UN MANDAT DE MISE EN VENTE SANS EXCLUSIVITE D'UN BIEN COMMUNAL AVEC LE GROUPE BERNADIE IMMOBILIER

Monsieur le maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le choix fait lors du Conseil Municipal de la mise en vente du bâtiment de l'ancienne médiathèque et ses annexes, cadastrés AD 254 et AD 255, 1 à 5 rue du château à Riscle.

Afin de concrétiser ce projet, il convient de signer un mandat de mise en vente sans exclusivité avec le groupe Bernadie Immobilier.

Monsieur le Maire présente le mandat de mise en vente à l'assemblée et précise les conditions de la transaction proposées :

- Prix de vente des biens : 165 000 €
- Honoraires de négociation : 12 000 € supportés par l'acquéreur.

Le mandat vient fixer les engagements des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal le mandat sans exclusivité pour la mise en vente de l'ancienne médiathèque, de confier la rédaction de l'acte d'acquisition à l'étude de Maître Gabriel à Riscle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 21 voix pour dont 4 procurations, approuve le mandat sans exclusivité pour la mise en vente de l'ancienne médiathèque et autorise monsieur le Maire à le mettre en œuvre et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

4 - SIGNATURE D'UN MANDAT DE MISE EN VENTE SANS EXCLUSIVITE D'UN BIEN COMMUNAL AVEC LA SCP STEPHANIE GABRIEL ET SYLVAIN GUENARD

Monsieur le maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le choix fait lors du Conseil Municipal de la mise en vente du bâtiment de l'ancienne médiathèque et ses annexes, cadastrés AD 254 et AD 255, 1 à 5 rue du château à Riscle.

Afin de concrétiser ce projet, il convient de signer un mandat de mise en vente sans exclusivité avec a SCP Stéphanie GABRIEL et Sylvain GUÉNARD.

Monsieur le Maire présente le mandat de mise en vente à l'assemblée et précise les conditions de la transaction proposées :
Prix de vente des biens : 165 000 €
Honoraire de négociation : 8 200 € supportés par l'acquéreur.

Le mandat vient fixer les engagements des parties.

Il est proposé au Conseil Municipal le mandat sans exclusivité pour la mise en vente de l'ancienne médiathèque, de confier la rédaction de l'acte d'acquisition à l'étude de Maître Gabriel à Riscle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 21 voix pour dont 4 procurations, approuve le mandat sans exclusivité pour la mise en vente de l'ancienne médiathèque et autorise Monsieur le Maire à le mettre en œuvre et à signer tout document s'y rapportant.
Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

5 – RECTIFICATIONS FACTURES ASSAINISSEMENT

Monsieur le maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des réclamations concernant la facturation d'assainissement et propose les rectifications suivantes :

ANNULATION 1er SEMESTRE 2022 :

- FRE 2022-003-001536 SA GASCONNE – 38.67€ (compteur fermé)

ANNULATION 2nd SEMESTRE 2022 :

- FRE 2023-001-000457 LALOUP Christophe - 58€ (compteur fermé)
- FRE 2023-001-000150 CAZEAUX Gilles - 139.59€ (entrepôt non raccordé)
- FRE 2023-001-000381 GOURIER Eric et Estelle – 9.67€ (locataire décédée)
- TITRE 21/2023 COSTA Francis – 58€ (erreur de Tiers non identique à la facture initiale, refacturer à Mme CAVALIERI Sergine)

REDUCTION 2nd SEMESTRE 2022 :

- FRE 2023-002-000768 SPIRALE –268.65€ (fuite d'eau)
- FRE 2023-001-000422 KEMPF Jacqueline – 63.97€ (départ du logement au 01/07/2022)
- FRE 2023-001-000554 MARQUI Sébastien – 19.34€ (départ du logement au 10/11/2022)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à 21 voix pour dont 4 procurations les modifications proposées.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

6 – ANNULATION DE TITRE – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Séverine PIERRE ne souhaite plus bénéficier du logement de fonction au-dessus de la caserne des pompiers et qu'elle a donné son préavis avec effet au 1er juin 2023. Le titre du loyer du mois de juin 2023 ayant été rédigé en amont, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son annulation :

ANNULATION TITRE :

- TITRE 121/2023 : Loyer Juin Séverine PIERRE – 182€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à 21 voix pour dont 4 procurations l'annulation proposée et autorise monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

7 – ORGANISATION DU CONCOURS « MAISONS FLEURIES 2023 »

Monsieur le maire propose la délibération suivante :

La Commune organise chaque année le concours des maisons fleuries.

En 2023, le concours comprendra les 4 catégories suivantes :

Catégorie 1 : Maison avec jardin visible de la rue
Catégorie 2 : Maison avec balcon ou terrasse sans jardin visible de la rue
Catégorie 3 : Maison avec possibilité limitée de fleurissement
Catégorie 4 : Maison avec jardin hors agglomération
Et le Coup de cœur du jury

Le jury, selon plusieurs critères d'appréciation, déterminera les maisons les plus remarquables.

Des bons d'achats récompenseront les 5 premiers de chaque catégorie.

Le montant des bons d'achats seront les suivants :

1ère position : 65€
2ème position : 50€
3ème position : 40€
4ème position : 30€
Coup de cœur du jury : 70€

Les bons d'achats seront répartis chez les commerçants suivants :

- Aux Fleurs de l'Adour
- Le Jardin de Maryse Bel
- Marie-Jo Fleurs
- Gamm Vert
- Point Vert
- Au Jardin d'Emilie

Après en avoir délibéré à 21 voix pour dont 4 procurations, le Conseil Municipal de Riscle se prononce en faveur de l'organisation du concours des Maisons Fleuries et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Monsieur le maire précise que ce sont les mêmes montants qu'en 2022.

8 – INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES

Monsieur le maire propose la délibération suivante :

Monsieur le maire rappelle que les circulaires n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, du 29 juillet 2011 et du 07 mars 2019 viennent fixer les indemnités pour le gardiennage des églises communales.

Ces trois circulaires ont précisé que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Le point d'indice des fonctionnaires ayant été revalorisé depuis la dernière circulaire du 7 mars 2019, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises communales fixé en 2022 à 479,86€ est revalorisé et fixé à 496,09€ en 2023 pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

Sur le territoire de la Commune de Riscle, il est proposé de verser l'indemnité ci-dessus à Madame BORTOLUSSI Marie-Dominique, domiciliée 7 rue du château à Riscle, qui assure l'ouverture de l'église Saint-Pierre pour les cérémonies ainsi que les autres jours.

Sur le territoire de la Commune déléguée de Cannet, une indemnité de 70€ sera versée à la paroisse Saint-Benoit de l'Adour et du Léez.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 21 voix pour dont 4 procurations en faveur de l'attribution des indemnités de gardiennage précitées.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

9 – DESSERTE DU DEPLACEMENT DE LA BORNE EN ENERGIE ELECTRIQUE BASSE TENSION

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'en raison des travaux à venir à la halle et au tour de la halle, les bornes de rechargement électrique ne pourront plus rester à cet endroit là et qu'en raison des travaux prévus au foirail, il est nécessaire d'anticiper et de fixer leur nouvel emplacement dès aujourd'hui, place du foirail.

Monsieur le maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la borne de rechargement pour les véhicules électriques implantée derrière la halle doit être déplacée au vu des travaux de réfection de la halle à venir.

Monsieur le Maire fait part des conditions techniques et financières établies par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers concernant la desserte en énergie électrique.

Le coût des travaux est estimé à 10 032€ H.T. dont 40% sont financés par la réfaction tarifaire fixée par arrêté ministériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 21 voix pour dont 4 procurations en faveur du déplacement de la borne de recharge et décide :

- D'approuver les conditions financières et techniques du projet ;
- D'autoriser monsieur le Maire à passer commande desdits travaux auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;
- De prévoir le coût de ces travaux au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

10 – MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la mise en place du service des titres sécurisés (Carte Nationale d'Identité et Passeport) au sein du service administratif, il avait été décidé de recruter une personne supplémentaire à l'accueil à temps non complet, 22 heures par semaine.

Monsieur le Maire indique que Madame Stéphanie CHILLOUX, agent d'entretien a commencé à être formée sur ce poste et évoluera ainsi désormais sur 2 postes :

- agent administratif à 22h/semaine pour la délivrance des CNI/passeports
- agent technique à 13h/semaine pour les taches d'entretien des locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7.1,
VU la Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique, et notamment son article 57,
VU la délibération du Conseil Municipal de Riscle du 16 décembre 2022 modifiant le tableau du personnel à compter du 01 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau comme suit, à compter du 1er juillet 2023
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOI
Directeur Des Services Secrétaire de Mairie	1	35	Cadre assurant : la préparation et le suivi des budgets, la mise en œuvre des décisions du Maire, la préparation des Conseils Municipaux, la gestion des ressources humaines, l'organisation des services, marchés publics, le suivi des contentieux, la veille juridique et règlementaire, la gestion des tâches administratives et techniques diverses	Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Agent comptable et administratif	1	35	Comptabilité, finances, préparation budgétaire, assurances, paye, gestion des procédures de reprise du cimetière, urbanisme, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des rédacteurs
Agent d'accueil	1	35	Accueil, secrétariat, urbanisme, droit de place marché et manifestations, bungalows, tâches administratives diverses Recueil CNI/Passeports	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
	1	35	Accueil, secrétariat, urbanisme, cimetière, élections, régie bungalows, tâches administratives diverses Recueil CNI/Passeports	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
	1	22	Accueil, Recueil CNI/Passeports	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Responsable de la Médiathèque Municipale	1	35	Responsable médiathèque, accueil, communication, responsable de la gestion des collections et de l'organisation d'évènements culturels communaux	Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine
Accueil Médiathèque	1	35	Accueil médiathèque, communication, participation à la gestion des collections et l'organisation d'évènements culturels, secrétariat services techniques, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Educateur Sportif	2	35	Enseignement du sport au sein des associations et surveillance piscine encadrement intermédiaire	Cadre d'emplois des éducateurs sportifs
Responsable des services techniques	1	35	Responsable services techniques, encadrement, planification des tâches, surveillance travaux, gestion bâtiments, domaine public, élaboration budget du service	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Responsable adjoint des services techniques	1	35	Responsable adjoint services techniques, entretien station épuration, piscine, entretien domaine public et bâtiments, encadrement intermédiaire	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Agent technique des services	1	35	Entretien de la voirie, domaine public, bâtiments	Cadre d'emplois des agents

techniques de la Commune			communaux, espaces publics, entretien espaces verts,	de maitrise
Agents techniques des services techniques de la Commune	4	35	Entretien de la voirie, domaine public, bâtiments communaux, espaces publics, entretien espaces verts,	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Agents techniques chargés de l'entretien de bâtiments communaux	1	13	Entretien des bâtiments municipaux, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, services techniques, médiathèque, gîtes, toilettes publiques...	Cadre d'emplois des adjoints techniques
	1	10	Entretien des bâtiments municipaux, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, services techniques, médiathèque, gîtes, toilettes publiques...	Cadre d'emplois des adjoints techniques

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau du personnel et autorise Monsieur le Maire à la mettre en œuvre et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à 21 voix pour dont 4 procurations, à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

11 – DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 332-8.2° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE POUR POURVOIR UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RESERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ETRE RECRUTE

Monsieur le maire annonce à l'assemblée que Madame Marion AUDIGNAC a été recrutée pour le poste d'agent d'entretien à 10h, sa candidature étant celle qui répondait le mieux aux besoins de la collectivité.

Monsieur le maire propose la délibération suivante :

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que l'emploi permanent d'un agent d'entretien doté d'une durée hebdomadaire de travail de 10 heures, figure sur le tableau des emplois permanents fixé par délibération.

Il demande à l'assemblée, afin de donner suite aux entretiens de recrutement, de pouvoir recruter un agent contractuel selon les dispositions de l'article L. 332-8.2°du code général de la fonction publique, la recherche d'un fonctionnaire s'étant avérée infructueuse.

DELIBERE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire :

- à recruter un agent contractuel, faute de pourvoir l'emploi ci-dessus par un fonctionnaire, compte tenu de la nature des fonctions d'un agent d'entretien, conformément aux dispositions de l'article L. 332-8.2°du code général de la fonction publique,
- pour une durée déterminée ou indéterminée, sous réserve que l'autorité territoriale procède aux vérifications ci-après :

Les services accomplis par l'agent recruté sur des fonctions relevant de la catégorie hiérarchique C doivent être comptabilisés comme suit :

- ☒ tous les contrats conclus avec la collectivité contractante,
- ☒ les services effectués par mise à disposition du CDG32 (service missions temporaires), auprès de la collectivité contractante sachant que les services effectifs accomplis à temps non complet, à temps partiel sont assimilés à des services accomplis à temps complet et que les services discontinus sont pris en compte pour une durée d'interruption entre 2 contrats n'excédant pas 4 mois.
- ☒ Si ces services ont une durée supérieure à 6 ans, le contrat est conclu à durée indéterminée. En deçà de cette durée, le contrat est conclu à durée déterminée dans la limite de 3 ans renouvelables par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.

Article 2 : A fixer la rémunération de l'agent, sachant qu'il devra détenir les compétences requises pour occuper le poste, sur un échelon du grade d'adjoint technique, afin de permettre à l'autorité territoriale d'adapter la rémunération aux qualifications et expériences de l'agent recruté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 21 voix pour dont 4 procurations, le recrutement d'un agent contractuel pour les services techniques de la Mairie, autorise Monsieur le Maire à la mettre en œuvre et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

12 – RECRUTEMENT ET SALAIRES DU PERSONNEL NON TITULAIRE - SAISONNIERS ADMINISTRATIFS 2023

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'eu égard aux absences répétées au sein des équipes administratives, il semble opportun de recruter une personne sur le poste d'agent comptable. Madame Alexandra MOIZARD, vacataire sur le poste de gestionnaire du collège Val d'Adour, est pressentie pour ce poste. Monsieur le maire indique également que la seconde proposition concerne directement Madame Stéphanie CHILLOUX qui sera contractuelle le temps de formaliser sa stagiairisation sur le grade d'adjoint administratif.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour pallier au besoin de main d'œuvre aux services administratifs pendant la période estivale, il est nécessaire de recruter des agents non titulaires.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel et demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, des agents non titulaires pour les mois de juin à août 2023.

NATURE FONCTIONS	GRADE CORRESPONDANT ET TEMPS DE TRAVAIL	DUREE	REMUNERATION
1 – Un agent comptable	Adjoint administratif A 35/35ème	Du 01/07 au 31/08	I.B. 370 Majoré 361
2 – Un agent d'accueil	Adjoint administratif A 22/35ème	Du 01/06 au 31/07	I.B. 387 Majoré 361

Le temps de travail est susceptible d'évoluer en fonction des plannings et des besoins. Des heures complémentaires pourront éventuellement s'appliquer en cas de nécessité de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 21 voix pour dont 4 procurations :

- D'accepter de recruter du personnel non titulaire nécessaire au bon fonctionnement des services administratifs de juin à août 2023, dans la limite des crédits votés
- D'autoriser monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Monsieur Philippe BASTROT demande où en est la collectivité de ses objectifs en termes de délivrance de titres d'identité. Monsieur le maire annonce une ouverture d'1/2 voire une journée de plus de rendez-vous grâce à l'arrivée de madame CHILLOUX.

Madame Marie-Claire FLOGNY demande si le coût de ces embauches à été calculé étant donné qu'elles n'étaient pas prévues lors du vote du budget. Monsieur le maire assure que les lignes budgétaires permettent ces recrutements.

QUESTIONS DIVERSES :

- Aménagement de la rue Lebrère et de la place du foirail :

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'entreprise retenue pour les travaux de VRD est la SNAA ACCHINI et que d'après les informations reçues du maître d'œuvre, les travaux ne commenceraient qu'aux alentours du 16 août en raison des délais de préparation des travaux qui permettent notamment à l'entreprise de réaliser des études en plus. Le maître d'œuvre a toutefois précisé que l'entreprise pouvait commencer les travaux d'installation de chantier et de démolitions, si nécessaire, avant cette date.
Monsieur le maire indique à l'assemblée que 2 offres ont été reçues pour les travaux d'aménagement paysager, que ces offres sont en cours d'étude par les maîtres d'œuvres et qu'une commission appel d'offre pourra se réunir dès la réception des analyses annoncée pour la semaine prochaine.

- Habitat inclusif :

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a demandé un calendrier prévisionnel des différentes étapes du projet à monsieur Xavier LACOSTE, le maître d'œuvre. Monsieur Xavier LACOSTE a fourni les éléments suivants :

1 - Réalisation des plans d'exécutions et des descriptifs 31 juillet 2023
2 - Validation de la maîtrise d'ouvrage 15 jours Soit le 15 août 2023
3 - Lancement de l'appel d'offre le 28 août 2023
4 - Retour de l'appel d'offre le 15 septembre 2023
5 - Présentation de l'analyse des offres au maître d'ouvrage le 13 octobre 2023
6 - Notifications des entreprises à partir du 13 octobre 2023 délais légal de 16 jours
7 - Début de la phase préparatoire le 30 octobre 2023
8 - Début des travaux le 1er novembre

- Rénovation énergétique de la halle :

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'appel d'offre est terminé et qu'il n'y a pas de lot infructueux. Il ajoute que les offres sont à en cours d'étude par les maîtres d'œuvres qui a besoin de 15 jours pour fournir des analyses qui permettront à la commission appel d'offre de statuer.
Monsieur le maire ajoute qu'à la veille de la fin du délai de transmission des offres, l'Architecte des bâtiments de France a opposé son refus à l'emplacement des édicules techniques rue des Pyrénées. Elle suggère de les installer au-dessus des extensions sanitaires et cuisine. Monsieur le maire a rendez-vous le 28 juin avec l'architecte des bâtiments de France et les maîtres d'œuvres afin de trouver une entente sur le dossier.

Monsieur Hugo BUFFALAN demande quels seront réellement les travaux réalisés lors de la première tranche. Monsieur le maire prévoit un envoi du dossier complet à l'ensemble des élus et détaille les travaux qui seront :

- La création de sanitaires et d'un vestiaire côté ouest
- La réfection des chenaux et la reprise des joints de la toiture côtés nord et ouest
- L'isolation des plafonds, la création d'une protection charpente antifeu, le passage des tuyauteries du chauffage et le renouvellement de l'air
- L'installation de cassettes de chauffage sur un emplacement à définir

Monsieur le maire invite la commission travaux à se réunir à la suite de la réception des analyses afin de définir ce qui est acceptable ou non. La commission travaux est fixée au samedi 24 juin à 10h.

Monsieur Michel ZAGO et Monsieur Hugo BUFFALAN s'inquiètent du manque de cohérence entre les travaux prévus et l'attente de la population qui espère une création de cuisine et une réfection des sols. Monsieur le maire leur demande de laisser avancer le dossier maintenant que l'appel d'offre est lancé et précise qu'une réaction sera possible en rapport avec les propositions des entreprises.

- <u>City Stade :</u>

Monsieur le maire invite madame Valérie DUFAU à faire un point sur l'avancée du dossier du city stade. Madame Valérie DUFAU informe l'assemblée que l'ANS a transmis le montant de la subvention qu'ils ont accordé à ce projet soit 70 307€ T.T.C. (62%). Madame Valérie DUFAU ajoute que les plans définitifs lui ont été communiqués et qu'il convient désormais de déposer un permis d'aménager au vu de la position du projet en périmètre de l'église.
Madame Morgane LACASSIN demande sous quel délai ce projet sera réalisé, madame Valérie DUFAU annonce que le city stade devrait sortir de terre pour août/septembre.
Monsieur Daniel DAVEZAC obtient confirmation qu'il sera installé place des arènes, à proximité des courts de tennis.

- <u>Ombrières :</u>

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a demandé à madame DUFAU de séparer le projet du city stade de celui des ombrières afin que le dossier puisse avancer étant donné la complexité des dossiers d'ombrières relative aux exigences des architectes des bâtiments de France. Monsieur le maire ajoute que ce projet sera à l'ordre du jour de la deuxième partie du rendez-vous pris avec les services de l'UDAP le 28 juin.

- <u>Proposition de réponse à la CLECT :</u>

Monsieur le maire demande l'aval de l'assemblée quant à son projet de réponse pour la CLECT suivant :

Ci- joint la contribution de notre commune et notre réponses aux suggestions connus:

Nous ne souhaitons pas lier les divers volets de l'harmonisation actuellement en réflexion et nous pensons qu'il est préférable de les différencier, leur mise en application pouvant ce faire sur un calendrier décalé. La compétence voirie n'aurait elle pas pu voir une évolution applicable dés cet exercice 2023?

La recherche de l'équité et une mise en application dans chaque collectivité est notre objectif, sans tabou sur des réflexions annexes: une convergence de nos fiscalités communales et pourquoi pas sur une réflexion sur les atouts de la fusion de communes.

LE SCOLAIRE qui regroupe Ecole, Enfance, Jeunesse.

Les charges liées à cette compétence "facultative" ont vu le transfert des charges scolaires des communes qui avaient une école. Sur cette compétence nous sommes d'accord pour moyenner la charge à répartir (le reste à charge pour la CCAA) et ceci doit etre la règle sur les charges retenues lors de la création des communautés des communes puis de leur fusion mais, aussi pour une prise en compte de l'inflation et des charges nouvelles de cette compétence. Nous sommes favorable à une règle qui nous semble la plus simple et équitable une charge répartie à l'habitant (INSEE).

L'objection de couts non supportable par certaines communes doit etre étudié en commission ad-oc pour une adaptation des contributions (progressive) avec en regard la possible évolution de la fiscalité de la commune concernée.

Nous partageons une règle qui permettrait en cas de récupération d'un actif "école fermé" un dédommagement à la CCAA.

Notre collectivité commune de Riscle rappelle le versement d'un fond de concours à l'occasion de la construction de l'école primaire rue Edgard Morin à RISCLE. L'annuité qui cour toujours pour ce fond de concours est de 19 021 euros/an jusqu'en juin 2037. Cette contribution de notre commune rejoins d'autres charges pour des actions élargis auprès des populations d'autres communes (piscine , sports, médiathèque.) et que nous acceptons comme étant notre mission de centralité tant que toutes ses compétences ne seront pas portée par la communauté des communes.

LA VOIRIE.

Le critère initialement retenu était de mettre en gestion commune les voiries revétues (routes, places) au m2 puis par commodité au km de voirie. Certains pensent que d'enlever de cette compétence certaines prestations résoudraient nos problèmes de budget route voirie. Cette compétence "facultative" mérite d'etre confirmée comme ferment de la solidarité entre commune surtout à l'heure de la rénovation des ponts et de la déformation des chaussées sans solutions locales.

Notre commune n'a pas d'exigence sur l'engagement à partager ou à supprimer tout ou parti des actions voiries sauf à ce que, en contrepartie, ce qui est retiré de la compétence face l'objet d'un retrait du transfert inhérent.

Donc: - que les places dite non traversante soit exclu pas de problème pour nous.

- que toutes les places sortent totalement de la compétence nous en ferons notre affaire,

- que la voirie urbaine soit exclu pourquoi pas si cela est la volonté majoritaire,

Cependant nous suggérons que les surcout évoqué pour la voirie urbaine soit pris en charge pour le cout supplémentaire au delà d'une tarification de prestation voirie rurale (valeur d'un bi ou tri couches). Les surcouts lié aux matériaux (enrobé) , à la technique (fraisage) aux réseaux à effacer et à l'embellissement serait pris en charge par la commune concernée par un fond de concours..

En résumé si la compétence sortait des missions de la CCAA nous en ferrons notre affaire mais nous rappelons quelle à été une compétence fédérative lors de la création des com com.

Pour son maintien ce qui est notre souhait il faut adopter un appel égalitaire basé sur un montant moyen au km puis indexer cet appel à l'inflation subie depuis de nombreuses année suivi d'une réactualisation annuelle.

Comme suggéré pour la compétence école une commission ad oc étudierait les situations les plus délicate pour une adaptation de la contribution prise en charge progressive et ceci au regard de la fiscalité de la commune.

MODIFICATION DES ATTRIBUTIONS DES IMPOTS ENTREPRISES.

Cette proposition n'était pas dans les réflexions de la CLECT à ses débuts et elle crée un climat pernicieux dans notre réflexion collective. A ce jour nous suivons les règles de la création de nos communautés des communes et cette règle reste appliquée dans la majorité des communauté des communes.

Pourquoi les pertes fiscales liés à des aménagements de l'état pour les entreprises devrait etre prélevée sur les collectivités qui ont accueilli et accompagné en son temps ces diverses entreprises? Les bourgs centre qui on accompagné les entreprises ont et assument encore des missions de centralité qui pourrait ou devrait etre assumé par la CCAA. le rééquilibrage existe en partie là.

Le développement industriel, artisanal et du commerce de notre commune n'a pas, ou de façon insignifiante, été accompagné par les deniers des Com Com (le rond point de la parade qui est désormais un bien collectif à été porté majoritairement par le commerçant qui en fut le premier bénéficiaire). Particularité les dépenses com com pour création de zone d'activité n'existe pas sur notre commune.

A vouloir re inventer les règles nous allons soulever d'autres ambiguités: fermetures et créations d'établissements, déménagement et/ou exonérations d'entreprises il en est de même sur cette situation qui interroge: l'encaissement de produit de la taxe sur foncier bâti par la commune pour des bâtiments construits sur une zone industrielle et artisanale financé par les communauté des communes. Le constat: la zone à été créé et aménagé par les communautés des communes alors qu'à chaque fois il y a un déficit pour les com com entre cout de création de la zone et cession des lots fonciers.

Cependant en responsabilité, nous com com sommes chef de file dans l'accompagnement de l'activité économique et en panne de budget d'accompagnement. Notre proposition de commune Bourg Centre suggérons un prélèvement que nous situons comme acceptable à 5°/. sur les compensations attribuées mais qui serait fléché uniquement sur de l'accompagnement économique (création d'entreprise, reprise de commerce, extension d'activité, création d'emploi et de zone d'activité).

L'assemblée est favorable à cette réponse.

- Médecins :

Madame Valérie DESCOUBET demande où en est la démarche de recrutement de médecins.
Monsieur le Maire informe que le premier médecin du centre de santé est arrivé sur la commune, qu'il emménagera prochainement au-dessus du centre et qu'il se forme actuellement auprès d'autres médecins. Le deuxième médecin qui exerce à Nogaro, viendra à raison de 5h/semaine. Le centre de santé devrait ouvrir à la prise de rendez-vous dès la semaine prochaine.
Monsieur le maire parle ensuite de la démarche municipale de recrutement de médecin libéraux en indiquant qu'elle devrait aboutir en septembre avec 2 candidats potentiels.

- Orages du 10 juin :

Monsieur René CASTETS rappelle à l'assemblée que les orages violents du 10 juin ont entraîné une hausse de la Menoue avec débordement sur les routes et inondation d'une habitation. Monsieur René CASTETS informe l'assemblée que ce problème est lié à un défaut de curage du cours d'eau qui a pourtant été l'objet de dossiers déposés auprès de la préfecture du Gers par le Syndicat Mixte de l'Adour et Affluents sur ces 2 dernières années. Monsieur CASTETS précise que ces dossiers sont restés sans réponse et il demande à faire circuler une pétition dans le but à la fois de saisir le préfet et de sensibiliser la population sur l'impuissance de la commune face à ces compétences des services de l'état. L'assemblée est favorable à la pétition qui circulera dès la fin de la semaine.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 23H50.

Monsieur Le Maire
Christophe TERRAIN

MAIRIE DE RISCLE 32400

Mme BOUÉ Marie-France
Secrétaire de séance

MAIRIE DE RISCLE 32400